



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- Vote des Comptes Financiers Uniques

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- **Appel des conseillers municipaux - quorum**

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Cédric BROUSSARD - Hélène DREVET - Pierre DURIEUX - Pascal GOUY - Jean Paul GRANGE - Pierrick MARCON - Pascale MERLE - Isabelle MEYNET - Jean Pierre NOUVET - Marie Laure OUDIN - Eric PARRAT - Thierry SABOT - Patricia SOUCHON - Robert VALLAT. (14)

Absents : Corinne BEAL - Nelly BEAULAIGUE - Dimitri CLOT - Colette MORIN. (4)

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à P MARCON) - Catherine MARCON (pouvoir à P SOUCHON) - Christophe MOULIN - Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET) - Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT). (5)

- **Désignation du secrétaire de séance**

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Cédric BROUSSARD est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2026 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- **Vote des Comptes Financiers Uniques**

Monsieur Le Maire explique qu'en l'absence des CFU définitifs, il ne peut pas faire procéder aux votes de ceux-ci. Pour autant, la présentation des comptes et de la note synthétique est faite.

Certains élus formulent des remarques à l'issue de cette présentation :

- Robert VALLAT constate que le résultat reporté de fonctionnement diminue depuis 3-4 ans. Pour lui la Commune doit rester maître de ses investissements futurs et dégager suffisamment de capacité d'investissement. Il souligne que la capacité de désendettement peut rapidement passer à 6 ou 7 ans. Il regrette qu'en ce qui concerne les RAR toutes les recettes soient prises en compte et pas les dépenses correspondantes. Robert VALLAT trouve que certains choix en investissement, ne sont pas forcément adaptés et cite le futur parc de loisirs en zone inondable alors qu'un programme de réhabilitation des bâtiments communaux afin de les remettre en location aurait été générateur de recettes. Il rappelle aussi qu'il était contre la prise de compétence de la Maison France Services par la Commune. Il ne remet pas en cause l'utilité de ce service, qu'il considère d'envergure intercommunale, dont les coûts de fonctionnement (charges de personnel) sont importants. Il note qu'il conviendrait de se rapprocher au plus juste des exigences de l'Etat en termes d'amplitude d'ouverture pour limiter les dépenses.
- Cédric BROUSSARD note le nombre important de véhicules ou assimilés aux services techniques. Il estime que des économies pourraient être faites. Pascal GOUY ajoute que lors de grosses réparations sur certains véhicules style tractopelle des décisions devront être prises avant de procéder à la réparation.
- Jean Paul GRANGE regrette que le projet de salle de sports dans les anciens locaux de la poste n'est pas abouti. Monsieur Le Maire lui rappelle le problème de portance des dalles ayant empêché la concrétisation de l'installation.
- Monsieur Le Maire souligne qu'un travail devra être mené pour limiter les dépenses de fonctionnement. Il annonce des économies possibles à hauteur de 50 000 €. Monsieur Le Maire espère un partenariat avec le HPVc pour la microfolie afin de prendre en charge certaines dépenses. L'arrivée de nouveaux responsables de services à la MFS ou aux services techniques pourraient également contribuer à une meilleure organisation. Monsieur Le Maire rappelle le rôle important de l'élu dans la recherche de financements extérieurs.

Le Conseil Municipal prend note de ces discussions.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire informe qu'il conviendra de préempter sur le ténement foncier de la propriété POCHON - Rue du Moulin dans le cadre de l'aménagement de l'entrée NORD. Cette procédure pourra se faire dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pascal GOUY informe que l'entreprise MOULIN propose de reprendre le programme voirie. En l'état actuel, il suggère de reporter la reprise des enrobés lorsque les températures clémentes reviendront en avril / mai. Il précise qu'il conviendra de réfléchir à la méthode pour la réhabilitation du quartier des Pinacelles : grave bitume, grave émulsion en attendant les travaux réseaux prévus par le HPVc.

Jean Paul GRANGE constate que la Rue du cimetière n'est pas en bon état. Pascal GOUY informe que les trous seront bouchés lors de la prochaine campagne d'enrobé par les services techniques.

Pierrick MARCON rappelle la réunion publique sur les frelons le 27 février 2026.

DATES A RETENIR :

Prochain Conseil Municipal :

- 10/03/2026 (BP)

Commission finances : 16.02.2026 20h

CCAS : 26.02.2026 18h30

Elections municipales

1^{er} tour : 15.03.2026

2^{ème} tour : 22.03.2026

⇒ Remplir tableau des permanences

Fait à DUNIERES le 16 février 2026



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD